

RCS : GAP Code greffe : 0501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GAP atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 00161 Numéro SIREN : 438 838 872 Nom ou dénomination : A.P.V.
--

Ce dépôt a été enregistré le 08/08/2023 sous le numéro de dépôt B2023/003460

1

2

3

4

5

6



CERFRANCE
A F G A



COMPTES ANNUELS

*Exercice du : 01/07/2022
au : 30/06/2023*

SARL APV

LA CANTONNIÈRE
05110 MONETIER ALLEMONT

N°: 05125

R



Tél: 0492516447

Email: gap@afga.cerfrance.fr

CERFRANCE AFGA 3, rue Ivan WILHELM Zone MICROPOLIS 05000 GAP



BILAN BIC - ACTIF

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

ACTIF	Valeurs au 30/06/23			Valeurs au 30/06/22
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances Clients et Comptes rattachés (3)				
Autres créances (3)	200 761,69		200 761,69	243 723,59
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	3 084,74		3 084,74	
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL (II)	203 846,43		203 846,43	243 723,59
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL(I + II + III + IV + V)	203 846,43		203 846,43	243 723,59
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				



BILAN BIC - PASSIF

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

PASSIF	Valeurs au 30/06/23	Valeurs au 30/06/22
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 7 630,00)	7 630,00	7 630,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	763,00	763,00
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	120 716,04	120 285,13
Report à nouveau		-0,30
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-367,21	431,21
SITUATION NETTE	128 741,83	129 109,04
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	128 741,83	129 109,04
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (I) Bis		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (II)		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		522,95
Emprunts et dettes financières diverses (3)	74 976,60	113 976,60
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales	128,00	115,00
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (III)	75 104,60	114 614,55
Écarts de conversion passif (IV)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	203 846,43	243 723,59
(1) Dont à plus d'un an		
(1) Dont à moins d'un an	75 104,60	114 614,55
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		522,95
(3) Dont emprunts participatifs		



	Du 01/07/22 Au 30/06/23	Du 01/07/21 Au 30/06/22	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
<i>dont à l'exportation :</i>				
Production vendue (biens et services)				
<i>dont à l'exportation :</i>				
Montant net du chiffre d'affaires				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits				200
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)				200
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	4 246	4 200	45	1
Impôts, taxes et versements assimilés	141	130	11	8
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges				
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	4 387	4 330	56	1
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-4 386	-4 330	-56	-1
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice ou perte transférée (III)				
Perte ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTES DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

	Du 01/07/22 Au 30/06/23	Du 01/07/21 Au 30/06/22	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation (3)	4 019	4 761	-742	-16
Autres valeurs mobilières et créances d'actif immo.(3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur prov. et dépréciations et transf. de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de val.mob. de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	4 019	4 761	-742	-16
Charges financières				
Dotations amortissements, dépréciations, provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges sur cessions de valeurs mob. de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)				
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	4 019	4 761	-742	-16
RÉSULTAT COURANT avt impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-367	431	-798	-185
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur prov., dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations amortissements, dépréciations, provisions				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)				
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL				
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôt sur les bénéfices (X)				
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	4 019	4 761	-742	-16
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	4 387	4 330	56	1
Bénéfice ou Perte	-367	431	-798	-185

*Cette fiche est annexée
au bilan*

Le gérant

P. L. L.

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

S.A.R.L. « APV »

**Société à Responsabilité Limitée
Au Capital social de 7630 Euros
Siège social : Domaine de Baptiston
05110 MONETIER ALLEMONT**

R.C.S GAP B 438.838.872.

**PROCES VERBAL DE DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE EN
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

L'an deux mil vingt-trois
Le 18 Août, à seize heures,

L'associé unique de la Société « APV », Société à Responsabilité Limitée présent audit siège,

Monsieur Vincent PHILIP, associé unique et gérant,
Titulaire de 763 parts, numérotées de 1 à 763 inclus, ci 763 parts

Total égal au nombre de parts représentatives du capital social, soit 763 parts

L'associé unique a pris connaissance des documents déposés sur le bureau du Président :

- Les accusés de réception des lettres de convocation,
- Les rapports de la gérance sur la situation et l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 30/06/2023
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce,
- Le bilan, le compte de résultat, l'annexe ainsi que l'inventaire.
- Le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.

L'associé unique a défini l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de la gérance sur la situation et l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 30/06/2023
- Examen et approbation, s'il y a lieu, de ces comptes et de ce rapport,
- Quitus à la gérance,
- Affectation des résultats,
- Conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce,
- Résolutions particulières,
- Pouvoirs.



PREMIERE RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE

L'associé unique après lecture du rapport de la gérance sur la situation et l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 30/06/2023, approuve les comptes dudit exercice, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus entier et définitif de sa gestion pour l'exercice clos le 30/06/2023.

DEUXIEME RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des propositions de la gérance, d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30/06/2023, décide d'employer ce déficit s'élevant à 367.21 euros, de la manière suivante

- 5 % à la réserve légale :
- Report à nouveau :
- Réserve ordinaire : 367.21 €
- Distribution de :

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

TROISIEME RESOLUTION : CONVENTIONS DE L'ARTICLE L 223-19 DU CODE DE COMMERCE

L'associé unique après lecture du rapport de la gérance, rappelle qu'il n'y a plus de convention visée à l'article L 223-19 du code de commerce.

QUATRIEME RESOLUTION : REMUNERATION DE LA GERANCE

L'associé unique n'a perçu aucune rémunération pour l'exercice 2021/2022.

CINQUIEME RESOLUTION : POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés à la gérance pour effectuer ou faire effectuer l'ensemble des formalités afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant associé unique.

M.PHILIP Vincent

